



# RÈGLEMENT FINANCIER

2020-2021



## CONTRIBUTION FAMILLE

### I) Contribution par élève :

La contribution financière des familles sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement scolaire et celles liées à la rénovation du patrimoine immobilier et au premier équipement de l'établissement.

Maternelle	Elémentaire	Collège	Lycée
1 345€	1 475€	1 620€	1 920€

#### Nota Bene :

Toute année commencée est due en totalité. Lorsqu'un élève quitte l'établissement en cours d'année, seuls les frais de demi-pension des mois suivants la date du départ sont remboursables sur demande écrite.

A la fin de l'année scolaire, les documents de sortie (exeat, dossier scolaire...) ne sont donnés que dans la mesure où la famille a soldé son compte avec la comptabilité familles.

#### Solidarité :

Les familles rencontrant des difficultés financières peuvent faire une demande d'aide portant sur la scolarité ou sur les modalités de règlement, en s'adressant à la Direction.

Sauf cas exceptionnel (décès ou autre), toute demande devra être impérativement formulée au plus tard le 30 septembre 2020 et accompagnée des justificatifs indispensables (avis d'imposition).

#### Badge (du CE2 à la Terminale) :

A son arrivée dans l'Etablissement à partir de la classe de CE2, chaque élève reçoit un badge. Ce badge est propriété de l'établissement et sert de contrôle à l'accès du self, à l'infirmerie et enregistre les retards.

En cas de perte, le badge perdu pourra être recommandé à l'accueil de chaque site (Cler/Malar)

Le tarif de renouvellement (15,00 euros) sera facturé et prélevé selon l'échéancier des contributions familles.

Ce badge est à conserver tout au long de la scolarité à La Rochefoucauld.



## II) Frais par famille :

### Frais Forfaitaires :

Ces frais d'un total de 205,90 €uros regroupent les frais suivants :

Abonnements à la revue Lasallienne (9.90 €) et à la Revue de « La Roche » (18 €),  
adhésion à l'APEL (28 €) (15.60 € pour les familles qui s'acquitteraient de la part nationale dans un autre établissement, sur justificatif) et contribution à l'Immobilier (150 €).

### Frais variables selon les cycles :

#### Pour l'Ecole Primaire :

Forfait activités, sorties, voyages : montant variable selon les cycles.

Cela inclut le polo de sport (12 €) distribué aux CP en début d'année et facturé avec la contribution famille

#### Pour le Collège et le Lycée :

Fournitures et activités éventuelles : montant variable selon les classes et refacturées au prix coutant.

Cela inclut les deux polos de sport (12€/polo de sport) distribués aux 6èmes et aux nouveaux collégiens en début d'année.

Cela inclut le polo de La Roche (24€/polo *La Roche*) distribué aux 6èmes et à tous les nouveaux collégiens.

Cela inclut enfin, le pull et la cravate (50€) remis aux élèves de seconde et de première et à tous les nouveaux lycéens.

Pour les Terminales, ces frais incluent la cotisation à l'Amicale des Anciens élèves de La Roche pour les 5 premières années d'adhésion (15 €/an), avec accès complet au site internet dédié aux Anciens (annuaire électronique...) et envoi de la Revue de La Roche, ainsi que la conservation de l'adresse [initialduprenomnomdel'élève@laroche.org](mailto:initialduprenomnomdel'élève@laroche.org) pendant 1 an.

Cette cotisation sera remboursée aux parents dont les enfants ne souhaiteraient pas faire partie de l'Amicale et bénéficier du réseau des Anciens.

La demande de refus doit être effectuée avant le 14 octobre 2020.

⚡ Le premier relevé de frais complémentaires, après la facture de contribution et de demi-pension, sera facturé à la fin du mois d'octobre et prélevé selon les échéances choisies.

Les frais complémentaires dans l'année donneront lieu à facturation et seront prélevés au même rythme que la contribution famille.



LA ROCHEFOUCAULD

## PARTICIPATION A L'IMMOBILIER

Afin de participer au financement des projets immobiliers, vous pouvez adresser un don à l'établissement, par l'intermédiaire de la Fondation La Salle, **en mentionnant le nom de La Rochefoucauld.**

<https://soutenir-lasallefrance.iraiser.eu/particulier/~mon-don>

Cet organisme agréé, au service des œuvres des Frères des Ecoles Chrétiennes, nous reversera ensuite 95% de la somme adressée (5% étant conservé au titre de ses frais de gestion), et vous adressera un reçu fiscal.

Pour les entreprises et les professions libérales, il est possible d'effectuer un don déductible à 60% dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (article 238bis du CGI) en s'adressant au même organisme.

Fondation de La Salle : 78 A rue de Sèvres – 75341 Paris Cedex 07

## ASSURANCE

Nous vous informons souscrire un contrat groupe d'assurance scolaire auprès de Saint-Christophe assurances pour l'année scolaire 2020/2021.

Cette couverture offre des prestations et des garanties complètes afin que votre enfant bénéficie d'une protection optimale en toutes circonstances, 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Pour éditer l'attestation scolaire de votre enfant, nous vous invitons à vous rendre sur l'Espace parents de Saint-Christophe assurances :

**<http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>.**

Vous pourrez ainsi prendre connaissance de la notice d'information regroupant les garanties, la définition des exclusions et le tarif pour lesquels votre enfant est protégé.



## ETUDES ET GARDERIE – ECOLE PRIMAIRE

### École Maternelle et Élémentaire :

La garderie pour la maternelle et l'étude surveillée pour l'élémentaire a lieu de 16 heures 30 à 18 heures le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

#### Pour la Maternelle

La garderie commence par un goûter fourni par l'établissement et servi au restaurant scolaire. Elle se poursuit par un temps d'activité dans le préau ou dans la cour en fonction de la météo.

**Les parents peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17h00.**

#### Pour l'Élémentaire

L'étude surveillée débute par un temps de récréation au cours duquel les élèves prennent un goûter fourni par l'établissement.

**L'étude se termine à 18h00, aucune sortie anticipée n'est acceptée.**

### Tarifs Maternelle/Élémentaire 2020/2021

1 soir	2 soirs	3 soirs	4 soirs
245,00 €	435,00 €	575,00 €	665,00 €

Garderie ou Etude surveillée optionnelle : 10 tickets 85 €  
(uniquement **par chèque** à l'accueil Rue Cler)





## ETUDES - SECONDAIRE

La Rochefoucauld propose pour les élèves du collège et du lycée une étude du soir. Il s'agit d'une **étude surveillée** où les élèves pourront faire leur travail individuellement et en silence sous le contrôle d'un ou deux éducateurs.

**L'élève inscrit à l'étude doit montrer une réelle motivation** : un élève perturbateur sera immédiatement sanctionné, voire exclu de l'étude.

L'étude fonctionne les lundis, mardis et jeudis en deux périodes : du **21 septembre 2020** à décembre 2020 (période 1) et de janvier à mai 2021 (période 2)

☛ Il est possible de s'inscrire pour la deuxième période qui démarre à la rentrée de janvier jusqu'au 14 janvier 2021.

### *Collège*

L'étude débute à 16h30 avec un temps de jeu animé par un éducateur, au cours duquel l'enfant peut prendre un goûter fourni par l'établissement. **L'étude dure jusqu'à 18h30. Aucune sortie anticipée n'est acceptée.** Un temps de prière facultatif est proposé aux élèves après le goûter, avant le début du travail scolaire.

### *Lycée*

L'étude débute à 17h30 et **dure jusqu'à 19h00. Aucune sortie anticipée n'est acceptée.** Un goûter est donné aux élèves en début d'études.

### Tarifs Collège/Lycée 2020/2021

	<b>1 soir</b>	<b>2 soirs</b>	<b>3 soirs</b>
<b>1ère période</b>	110,00 €	165,00 €	205,00 €
<b>2ème période</b>	190,00 €	265,00 €	345,00 €
<b>Année entière</b>	300,00 €	430,00 €	550,00 €



## DEMI-PENSION

1. Demi-pension complète : l'élève est inscrit 4 jours par semaine.
2. Demi-pension partielle : l'élève est inscrit régulièrement 1, 2 ou 3 jours par semaine.

⚡ Une fois inscrit un jour de la semaine (le lundi par exemple), **l'élève doit obligatoirement être présent** au self **ce jour-là**, et ne peut faire valoir son droit de demi-pensionnaire un autre jour.

### Tableau de tarification 2020/2021

Régime	Jours	Maternelle CP-CE1	CE2 - CM1 -CM2	Collège	2 <sup>nd</sup> e, 1 <sup>ère</sup>	Terminale
1/2 P Complet (4 jours)		1135	1135	1100	1070	1035
1/2 P Partielle	Lundi	310	310	305	295	285
	Mardi	310	310	305	295	285
	Jeudi	310	310	305	295	285
	Vendredi	310	310	305	295	285

### 3. Repas occasionnels :

- En maternelle et au CP et CE1, les parents d'élèves pourront acheter à l'accueil de l'école des tickets repas vendus au tarif de 9,10€.
- Du CE2 au CM2 en passant au secrétariat de l'Ecole, de la 6<sup>ème</sup> à la terminale en passant à la comptabilité pour créditer sa carte de cantine. Il est obligatoire que le compte soit approvisionné à l'avance.

Les règlements se font **par chèque** à l'ordre de **l'Association La Rochefoucauld**.

Les repas occasionnels non payés en fin de trimestre sont réintégrés dans le compte famille

La demi-pension complète ou partielle est facturée en une seule fois pour l'année, figure sur la facture avec les frais de scolarité et est réglée dans les mêmes conditions.

⚡ Les modifications du régime en cours d'année ne seront possibles **qu'une seule fois dans l'année entre le 15 et le 31 janvier 2021 et effectives au 1<sup>er</sup> février 2021**

### 4. Inscription :

Les inscriptions à la demi-pension sont tacitement reconduites d'une année sur l'autre et modifiables à la rentrée jusqu'au 7 septembre 2020.



## MODALITES DE FACTURATION ET DE REGLEMENT

Pour l'année 2020/2021, les familles recevront à la fin du mois de septembre la facture annuelle de contribution incluant la demi-pension.

Le paiement s'effectue par prélèvements bancaires automatiques.

Vous pouvez opter :

- soit pour les **prélèvements mensuels**.  
Les prélèvements automatiques sont effectués le 5 de chaque mois, d'octobre à mai.
- soit pour **trois prélèvements : 05/11/2020 – 05/02/2021 – 05/05/2021**
- soit pour un **prélèvement unique : le 05/11/2020** et un prélèvement à l'échéance pour toutes les factures complémentaire suivantes.

Nous vous rappelons que les acomptes versés lors de l'inscription / réinscription sont inclus dans le total des frais annuels et qu'ils sont déduits de la facture annuelle.

☸ Le paiement des factures de frais complémentaires sera réparti, sauf indication contraire donnée par l'organisateur de la sortie et/ou du voyage, au prorata des échéances de prélèvement restantes ou à l'échéance pour les familles en prélèvement annuel.

☸ Les factures et le compte de chaque famille seront visibles sur **l'espace en ligne Ecole Directe** de chaque responsable légal.

La dernière facture portera mention du nouvel échéancier de paiement.

En cas de difficulté, ou pour les situations particulières, des aménagements de paiement peuvent être proposés. Un courrier devra être adressé à la direction.

Sauf cas exceptionnel (décès ou autre), toute demande devra être **impérativement** formulée au plus tard le 30 septembre 2020 et accompagnée des justificatifs indispensables (avis d'imposition).





**ENGAGEMENT FINANCIER DES PARENTS  
ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021**

**(à renvoyer à la comptabilité pour le 15 juin 2020)**

NOM et prénom de(s) l'enfant(s).....  
.....  
.....

NOM du payeur (si différent).....

**MODE DE PAIEMENT**

Règlement par **prélèvements bancaires automatiques**

Veuillez cocher la case correspondant à votre choix :

- Règlement par **prélèvements mensuels** (le 5 de chaque mois, d'octobre 2020 à mai 2021)
- Règlement par **prélèvements trimestriels** (05/11/2020-05/02/2021-05/05/2021)
- Règlement par **prélèvement annuel** (05/11/2020)

Madame et/ou Monsieur .....

Après avoir pris connaissance du coût de la scolarisation et des prestations parascolaires et accessoires, des modalités de facturation et de règlement, s'engage à assurer la charge financière de l'inscription de leur(s) enfant(s) dans les conditions du règlement financier et à signaler tout changement d'adresse ou de situation familiale au secrétariat, à régler les frais de scolarité, conformément au règlement financier joint à ce dossier.

Fait à                            le

Bruno Lagniez  
Chef d'Etablissement coordinateur

Marie Loukil  
Chef d'Etablissement de l'Ecole

Signature des représentants légaux

# MANDAT de Prélèvement SEPA



## Référence Unique du Mandat

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Mandat de  
prélèvement  
SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **ASS LA ROCHEFOUCAULD** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **ASS LA ROCHEFOUCAULD**.  
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identifiant du créancier (ICS) : FR20ZZZ470100

### Débiteur

Votre Nom

Votre  
adresse

CP/Ville

France

IBAN

BIC

A

Signature :

### Créancier

ASS LA ROCHEFOUCAULD

90 Bis rue Saint Dominique

75007 PARIS

France

Paiement :  Récurrent/répétitif  Ponctuel

Le :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**Veillez compléter tous les champs du mandat.**



**Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB**

A nous retourner dûment complété